

Nationaux Olympiques et non pas aux Fédérations Nationales intéressées. Certains Comités Nationaux Olympiques répondirent de leur propre chef négativement, sans avoir consulté les associations nationales de bobsleigh.

Une nouvelle enquête auprès des associations nationales de bobsleigh entreprise par un neutre, en l'occurrence M. Morgan, président du Comité Olympique Américain, permet aujourd'hui d'enregistrer l'inscription de douze pays pour le sport du bobsleigh à Squaw Valley.

Le congrès de la Fédération Internationale de Bobsleigh qui s'est tenu en janvier à Garmisch-Partenkirchen a décidé de prier le Comité International Olympique de revenir

sur la décision de Sofia et d'incorporer le bobsleigh au programme des Jeux de 1960.

Je prie instamment tous mes collègues du Comité International Olympique de donner suite à cette requête qui se justifie d'autant plus, que le bob est un sport AMATEUR tel que le conçoit le Comité International Olympique. Il serait injuste de l'éliminer. Depuis 1924, il a pris part à tous les Jeux Olympiques d'Hiver.

Les organisateurs de Squaw Valley se sont déclarés disposés à construire la piste. M. Hale président du Comité d'Organisation de Squaw Valley l'a confirmé à Garmisch où il a assisté en février aux championnats du monde de bobsleigh, manifestation suivie par 35 000 spectateurs.

Réflexions au sujet d'une décision

par André-G. Poplimont, Bruxelles

Sous avons lu dans le Bulletin N° 61 du Comité International Olympique la controverse qui s'est élevée entre les organisateurs de « Squaw Valley » et la Fédération Internationale de Bobsleigh au sujet de la suppression du bob aux Jeux d'Hiver de 1960.

Cette lecture nous suggère quelques réflexions que nous nous permettons de soumettre à ceux que cette question intéresse.

1. La règle suivant laquelle seuls les sports *largement pratiqués dans vingt-cinq pays* au moins peuvent être inclus au programme des Jeux doit-elle être d'aussi stricte interprétation pour le style des sports de neige et de glace que pour celui des Jeux d'été ? Il nous paraît que non. Il y a de nombreux pays qui, climatériquement, ne permettent pas une *large pratique* de certains ou même de tous les sports d'hiver. Et pourtant, dans beaucoup de ces pays il y a des sportifs intéressants qui pratiquent les dits sports. Les « Lowlands » n'ont-ils pas leurs championnats de ski de pays plats, qui se disputent dans des pays de montagnes différents ? Et n'est-il pas souhaitable de favoriser de tels sportifs ? Donc, très certainement, la pratique des sports d'hiver ne devrait pas quantitativement être mise sur le même pied que celle des sports d'été infiniment plus répandus.

2. Nous constatons que si le bob est ainsi éliminé des Jeux de Squaw Valley — alors qu'il a figuré à tous ceux qui ont eu lieu depuis la création des Jeux d'Hiver (1924) — c'est parce que la création de toutes pièces d'une piste absolument nouvelle est trop, coûteuse. Cela est-il un argument qu'il faille retenir ? Ce qui est normal c'est de confier les Jeux aux villes qui sont en état de les organiser au maximum et, en principe, à celles qui sont déjà équipées pour la plus grande partie de ces Jeux. Viendrait-il à l'idée du Comité International Olympique de confier l'organisation des Jeux d'Été à Gao, par exemple, où tout serait à créer, stades, palais, hôtels, aqueducs et routes d'accès ? Notre conception est qu'il est plus logique de

confier les Jeux d'Hiver à une station ayant fait ses preuves, plutôt que de donner ces Jeux à une ville ou une région non équipée, afin de procurer à celle-ci l'occasion de créer une station nouvelle ! Ce sont là de dangereuses expériences.

3. Il semble, dans cet esprit, que les villes candidates devraient mentionner *dans leur demande* les sports qu'elles *s'engagent* à organiser ; ce programme entrerait ainsi en ligne de compte pour l'attribution des Jeux.

4. La nouvelle règle supprimant les « sports obligatoires » et autorisant les organisateurs à choisir au minimum quinze sports parmi les vingt et un dits « olympiques » n'est en effet pas sans danger et devrait être ainsi corrigée par la publication *préalable* du programme. Théoriquement on pourrait supprimer une ville choisie et qui, appliquant strictement les règles, éliminerait de son programme l'athlétisme, la natation, l'escrime, la gymnastique et les sports équestres ! voire même le football ! Evidemment c'est là pousser une démonstration à l'extrême, mais nous nous souvenons qu'Helsinki a cherché à éliminer, tout au moins à réduire l'escrime, par exemple, et cela est-il souhaitable ? Qu'on ne jette pas les hauts cris à cette hypothèse, le cas de Squaw Valley est là pour nous ouvrir les yeux et nous faire réfléchir. Et nous pensons que ce n'est pas notre vieil ami « Frégeo » qui nous contredira !

Note de la rédaction

Aux judicieuses remarques formulées ci-dessus par M. Poplimont, nous sommes en mesure de répondre brièvement ce qui suit :

Point 1. La règle citée ci-haut sous ce chiffre ne concerne pas les sports d'hiver.

Point 2. Nous avons déjà donné notre avis sur ce sujet, mais il est évident — et là nous rejoignons l'opinion de M. Poplimont — qu'il serait préférable d'accorder les Jeux d'Hiver à une station ayant fait ses preuves et possédant un équipement adéquat. Si tel avait été

le cas avec Squaw Valley le sport du bobsleigh n'aurait pas été éliminé si rapidement du programme. A ce sujet il y a lieu de relever que ce problème sera revu à la Session de Tokyo.

Point 3. La remarque de M. Popliment est tellement logique que dans le questionnaire que le Comité International Olympique adresse aux villes candidates il est stipulé sous lettre a) : « Quels sports proposez-vous d'inclure au programme ? » Cela correspond donc à la suggestion de l'auteur de l'article ci-haut.

Point 4. Là également satisfaction est donnée à M. Popliment puisque l'article 30 des

Règles stipule, entre autres, que le programme doit être soumis au Comité International Olympique pour approbation au moins deux ans avant la date d'ouverture des Jeux. Le danger prévu n'existe donc pas. Le Comité International Olympique admet dans ses nouvelles Règles la présence de délégués des fédérations internationales à la session lorsque les candidatures des villes sont présentées. Elles seront consultées sur les problèmes techniques de sorte qu'une ville désireuse d'obtenir les Jeux ne commettrait jamais la maladresse de proposer l'élimination des sports de base des Jeux Olympiques.

Une note de la Fédération Internationale de Robsleigh au Comité International Olympique

Le Congrès de la Fédération Internationale de Bobsleigh et Tobogganing réuni à Garmisch a décidé d'adresser la note suivante au Comité International Olympique qui l'a reçue au début de mars dernier :

1. Il ressort d'un pointage fait durant le Congrès que 12 fédérations ont décidé de participer aux concours de Squaw Valley à savoir : Allemagne - Angleterre - Autriche - Argentine - Belgique - Canada - Espagne - Etats-Unis - France - Italie - Roumanie - Suisse.

La Suède et la Pologne sont entièrement favorables en principe, mais remettent à plus tard la confirmation de leur décision. Ce pointage confirme le référendum organisé l'automne dernier par M. J.-E. Morgan, chairman de l'A. A. U. Bobsled Committee et de l'U. S. A. Olympic Bobsled Committee.

M. Prentis A. Hale, président du comité de Squaw Valley a pris connaissance de cette situation et a formellement déclaré que si ces participations devaient être envisagées, le comité de Squaw Valley construirait la piste après accord du Comité International Olympique dont il dépend.

2. En demandant les Jeux d'Hiver lors de la session du Comité International Olympique tenue à Paris en 1955, les délégués

californiens mandatés par leur Gouverneur ont pris *ipso facto* l'engagement formel de maintenir toutes les épreuves de sports d'hiver telles qu'elles se disputent depuis trente-quatre ans. Le Congrès de la Fédération Internationale de Bobsleigh et de Tobogganing manifeste donc sa profonde surprise de la manière expéditive dont le Comité International Olympique a exclu de ces Jeux une fédération dont personne ne peut contester le plus pur amateurisme, sur le simple rapport d'un organisateur, sans même prendre le temps de vérifier près de la dite fédération le résultat d'enquête dont elle est seule comptable.

3. Au vu de ce qui précède le Congrès prie le Comité International Olympique de revenir sur sa décision de Sofia en réintégrant le sport du Bob au programme des Jeux Olympiques d'Hiver de 1960.

N. d. l. R. : Il est clair que le problème est aujourd'hui tout différent de ce qu'il était lors de la session de Sofia où deux nations seulement se déclareraient prêtes à participer. Le Comité International Olympique ayant décidé que si douze nations devaient s'inscrire, le problème serait reconsidéré à la session de Tokyo ; ces conditions étant remplies, cette question sera portée à l'ordre du jour de la session de mai prochain.

UN DON AU MUSÉE OLYMPIQUE

Nous nous faisons un devoir et un plaisir de relever le don que vient de faire au Musée Olympique de Lausanne, le D^r Fr.-M. Messerli, historiographe du Comité International Olympique. Il s'agit en l'occurrence d'un plat de porcelaine de « Delft » et de deux assiettes

de porcelaine de « Maastricht » sur lesquels sont peints des sujets rappelant les Jeux de la IX^e Olympiade à Amsterdam en 1928. Nous remercions chaleureusement le D^r Messerli pour ce don très apprécié.